CONSEIL DE QUARTIER PLAINE-LAGNY
COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE
DU 9 juin 2023 - 19H – 21H45 à l'Espace Davout Jeunes – 32 bd Davout

CQPL : Joel GUILLAUMOT, Sara et Vlad CARAGIALE, Nicole CAZES, Jean-Luc MARTIN
Espace Davout Jeunes : Yasmina CHALA (Directrice Adjointe), Rachid LAADI (Ambassadeur de l'Espace Davout Jeunes), Bessy EYANG, Dolores ALOIA
Habitants : Marie MOMSON, Audrey LARGOUET, Antonine GOUMI, Joel DEJONCKERE, Arnaud SOUMET
PDL : aucun représentant présent
Absentes excusées : Sandrine FERON, Diep-Phuong VASSEUX, Martine BUNEL, Sheila FIKRI

Le tour de table de présentation a été long, en débordant d'emblée sur un début de discussion (à contrôler : prévoir un-e « Maître du temps » : tout les participants doivent savoir qui est qui, mais ne faut pas aller plus loin dans un premier temps.

Présentation de l'Espace Paris Jeunes Davout qui nous accueille dans ses locaux :
C'est le lieu privilégié des jeunes du quartier :

- lieu d'accueil d'échanges, d'écoute, d'accompagnement (ex pour PARCOURSUP).
- lieu de co-construction de projets
- organisation d'animations régulières et ponctuelles (loisirs, sport, culture, expos, séjours, stages…).

Les objectifs de l'espace sont d'élargir le champ des activités des jeunes, leur faire découvrir des activités, qu'ils n'auraient pas forcément pratiquées (escalade...).

L'EPJ est géré par l'IFAC (Institut de formation, animation et conseil) qui est une association d'éducation populaire, qui a remporté l'appel d'offre, pour une durée de 6 ans renouvelable en 2024, organisé par la Ville de Paris dont dépend le financement par un budget alloué chaque année.
Un des jeunes participant activement à la réunion est un des **ambassadeur de l'espace Paris-Jeunes,** jeunes qui se sont de plus en plus impliqués dans les activités de l'Espace, et reconnus par ce titre.

1. Sécurité-propreté

Un membre du CQPL attire l'attention que le Conseil a tendance à passer une grande partie de son temps sur les nuisances liées aux incivilités dans le quartier, récurrentes depuis des mois et souhaite que le Conseil veille à passer du temps, notamment, dans des projets d'amélioration de l'environnement urbain et d'animations faisant du lien social. Les informations prioritaires (agression, incendie, incivilité...) doivent être remontés au plus vite aux aux autorités (police, pompier, mairie) surtout par téléphone. Alors que les réunions mensuelles doivent plutôt permettre d'étudier plus globalement les problèmes, de proposer des solutions et de demander aux autorités de prendre les dispositions nécessaires. . Ce qui a été le cas lors de cette réunion.

Il est demandé à la Mairie d'apporter des réponses aux habitants aux questions posées depuis des mois: c'est une question de respect des citoyens, de respect de la charte de démocratie locale. Le conseil a d'ailleurs reçu le courriel suivant : « Suite à vos derniers échanges et afin de pouvoir répondre à vos questions, Annie Gafforelli, adjointe au maire du 20e en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne, Alexandra Jardin, adjointe au maire du 20e en charge de la prévention, de la médiation, de la sécuritéì et des coopérations territoriales ainsi que Sylvie Labreuille, cheffe de la division 20e de la DPMP, seront présentes lors de votre réunion en plénière du 3 juillet prochain ».

- **Nuisances sonores et trafic de drogue autour du stade de Lagny – square Sarah Bernhardt.**

  Des habitantes proches du stade nous indiquent que la pratique du sport aux horaires d'ouverture, voire même jusqu'à 22H leur semble tout à fait normal. Au delà, souvent jusqu'à 2 à 3H du matin, cela ne l'est plus. Elle appellent régulièrement la police municipale pour faire des signalement ou la cellule d'écoute (17). En absence de retour concret (le problème persiste), elles ont la sensation que c'est seulement de la communication. Les rondes de la police municipale n'ont qu'un effet limité et provisoire. Les interventions de la police nationale ont plus d'impact mais provisoire également.

  Différentes solutions ont été proposées pour réguler les accès stade tard dans la nuit.

  - Solutions pratiques : rehausser les barrières, installer des caméras, mettre en place un système de grip bloquant le panier de basket, fixer des horaires de fermeture stricts.
  - Pratiquer un dialogue avec les jeunes a aussi été préconisé, en faisant intervenir un modérateur lors de la fermeture par le gardien pour évacuer le stade, des éducateurs de rue. Mettre en place des affichages, pour faire comprendre aux jeunes qu'ils dérangent des personnes qui se lèvent tôt le matin.

  Le même type de problème se pose autour du square Sarah Bernhardt. Le soir des groupes de jeunes consomment des produits illicites avec alcool et musique jusque tard dans la nuit. La police appelée n'intervient pas y compris quand des jeunes pénètrent dans des halls d'immeuble.

  Rappelons que des camionnettes habitées continuent de stationner dans le secteur, sans aucun intervention ni verbalisation. Alors que, comme nous l'a indiqué M. Plie lors de la réunion de février « personne n'a vocation a vivre dans ces conditions ».

  Rappel. Le maire n'a aucun pouvoir de police. Il tient une réunion hebdomadaire avec la Préfecture de Police. La police municipale peut seulement gérer les incivilités. Elle peut être jointe au 3975. La police nationale a plus d'influence sur les jeunes.

- **Rue des Maraîchers et du Volga.** Les nuisances, déjà signalées plusieurs fois, persistent, Notamment le stationnement de voitures dans le petit passage. Les piétons et les personnes en fauteuil ne peuvent toujours pas circuler normalement. L'installation d'une croix de Saint-André avait été demandée.

- **Tentes de test Covid illégales (rue de la Plaine et rue de Lagny).** Aucune réponse de la mairie à date, sur le fonctionnement de ces tantes, qui reste particulièrement flou. Il serait financé par la Sécurité Sociale. Des médecins assureraient des consultations, sous couvert du Covid. Etant donné la très faible fréquentation et les déclarations mêmes des intervenants, l'activité est manifestement très faible, voire nulle.

  En réponse à une demande formulée par un habitant, l'ARS a informé qu'il n'y avait aucune autorisation. La Mairie n'a pas répondu s'il avait été accordé une autorisation d'installation de ces tentes sur le domaine public. Pour mémoire devraient être affichés sur la tente le nom du praticien, le courrier municipal d'autorisation.

- **Plan propreté.** Le questionnaire transmis est à retourner avant le 30 juin.

  Ce questionnaire vise à envisager des modifications des fréquences de passage des équipes de propreté , à effectif constant, si des endroits en ont besoin. Chaque citoyen présent adressera au Secrétaire du CQPL ses propositions.

  La propreté des rues laisse toujours à désirer. Il manque manifestement encore de poubelles.

  Présence de rats en nombre autour du square Sarah Bernhardt.

- **Skate park bd de Charonne côté 20e.** Les riverains sont demandeurs d'un retour des services du 20e arrondissement. Ils demandent de pouvoir bénéficier des mesures sonores au mois de juin, à l'identique des riverains du 11e. Peuvent-ils prendre contact avec la DTEC (Direction de la transition écologique et du climat) pour organiser ces mesures au plus vite. En absence de représentants de la mairie, le sujet a juste été mentionné, mais n'a pas pu être abordé.

2. **Cadre de vie**

Une participante indique qu'il n'y a pas de raison que les espaces du quartier ne soit pas aussi beaux que dans les « beaux quartiers ». Elle préférerait que les potelets soient supprimés, alors qu'ils sont demandés par ailleurs,

- Parc végétalisé, petite ceinture. Présentation du projet aux jeunes du centre Davout Jeunesse. Aucune réponse n'a pu être apportées aux questions posées à M. Indji. sur la Petite Ceinture et sur la clôture entre le jardin de la gare de Charonne et « la partie surlargeur à aménager ».

- Travaux de la porte de Montreuil.
Un échange avec le Collectif Porte de Montreuil, mais cela n'a pas été possible puisque finalement personne ne le représentait. Le vœux émis par CQPL et voté le 25 mai en conseil d'arrondissement a été rappelé. Et aussi le fait que ce vœux n'engage pas la mairie.

- Cours de Vincennes. Les riverains s'étonnent que le cours n'ai pas encore été bien remis en état après les travaux. Par exemple, il reste de matériaux, des poteaux indicateurs d'arrêts de bus laissés par terre à l'abandon, L'entretien de la végétation n'est pas assuré et elle évolue vers une véritable « forêt vierge », zone de défécation humaine et canine.

3. **Fête de quartier au square de la gare de Charonne, 8 juillet**

Tout le matériel viendra de la Cabane Davout. Les jeunes s'en occuperont. Il n'y aura pas assez de kiosques tonnelle pour tout le monde.
Les conseillers présents risquent d'être peu nombreux. Seuls Joel et Jean-Luc se sont annoncés, pour montrer le barnum le samedi matin à partir de 9H, et assurer la permanence sur le stand jusqu'à 18H. Un appel est lancé pour pouvoir assurer correctement notre prestation,
Aucune prise en charge d'intervenants (groupes de musique...) n'a été demandée. La scène musicale sera plutôt orientée vers la mise en valeur d'intervenants issus du quartier. Voir avec le collectif scène de la cabane Davout.
A faire :

- Document A3 pour la présentation du parc imprimé par la mairie.
- Rébus devinette pour le passeport visiteur.
- Propositions de nom du futur parc urbain (une femme selon la demande de M. Indjic) à soumettre aux visiteurs.. A définir : liste ouverte en cours de préparation.

4. **Projets des jeunes de l'Espace Davout-Jeunesse.**

Rappel : lors de la soirée citoyenne du 26 avril, l'aménagement du terrain de foot du square de la paix avait été évoqué. Il s'agit d'assurer le remplacement de la surface en bitume (génératrice de blessures) par une surface synthétique. Cela pourrait être prévu dans un projet du Budget Participatif.

Projet de cours de sport pour les personnes qui n'ont plus fait d'activités sportives depuis longtemps (seniors, inactifs, léger handicap) et qui souhaitent redécouvrir des activités à leur portée pour une meilleure santé. Il peut être également au service d'une population souvent isolée, ce qui lui permettrait de recréer du lien social.
Actuellement les participants aux cours sont généralement jeunes en bonne santé et aguerris. La loi « sport sur ordonnance » ouvre des possibilités de prise en charge de cours spécifiques.
Ce projet est proposé par un jeune, titulaire du diplôme d'éducateur sportif, et donc habilité à assurer ces cours. Il serait mis en œuvre en octobre pour le quartier, dans un premier temps au square S.Bernhard.
Pour pouvoir démarrer, l'investissement en matériel serait l'achat de tapis de sport et quelques balles spécifique, et un budget communication serait à prévoir (impression de flyers à distribuer dans les boîtes aux

lettres, affiches chez les commerçants.

Le CQPL est favorable à l'avancée de ce projet porté par un jeune du quartier, ambassadeur à l'Espace Paris Jeunes Davout. Il demande au jeune de rédiger son projet en y incluant un budget prévisionnel, afin de pouvoir continuer l'examen.

5. Budgets d'investissement et de fonctionnement à mi-année 2023

Ce sujet n'a pas pu être abordé. Les budgets sont nécessaires pour faire le point sur les sommes dépensées jusqu'à maintenant sur le budget d'investissement (action 2023 : tables d'échec...) et de fonctionnement (2023 : Nocturbaines...), pour avoir une vision claire des sommes disponibles pour 2e semestre de 2023.

6. Projet de tables d'échec

Le Conseil a validé le nouveau devis, à la hausse. Il doit être finalisé au niveau de la mairie.
Le Conseil demande d'être informé du suivi de cette dépense et de la date d'installation des tables dans les 2 squares retenus : Réjane et Sarah Bernhard.

7. Végétalisation

Le projet de pelouse écologique reste en en attente de finalisation au niveau du permis de végétaliser (juillet).

Pour mémoire un permis de végétalisation suppose un collectif de 5 personnes qui s'engagent à l'entretien du lot attribué pour une durée de 3 ans.
Le CQPL peut financer des actions de végétalisations, comme cela a été le cas dans la rue des Maraîchers.

Réunion suivantes : 4 septembre et 2 octobre (à valider)